



**Convention de partenariat entre l'École Nationale Supérieure de Paysage
Versailles-Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Entre

La Métropole Aix-Marseille-Provence, dont le siège social est situé 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille, représentée par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, ou son représentant dûment habilité,

Ci-après dénommée « la Métropole »

D'une part,**Et**

L'École Nationale Supérieure de Paysage dont le siège social est situé 10 rue du Maréchal Joffre, 78 000 Versailles, représentée par sa directrice, Madame Alexandra BONNET,

Ci-après dénommée « l'ENSP »,

D'autre part,

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Métropole, en lien avec sa compétence « valorisation des paysages » définie par délibération du 14 décembre 2017, n°ENV 007-3306/17/CM, souhaite, dans le cadre d'un partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Paysage (ENSP) sur son site de Marseille, développer des sujets d'aménagement dans le cadre d'outils pédagogiques dispensés par l'école.

L'objectif de la convention permet de mettre en place une relation d'échange entre partenaires (ENSP et la Métropole) lors d'ateliers ciblés comme l'atelier « conduire le vivant » (niveau DEP1, équivalent Licence), l'atelier « Parc littoral » (niveau DEP2, équivalent Master 1) et les projets de fin d'études (PFE), (niveau Master 2).

Article 2 – LE CONTENU DE LA MISSION CONFÉE A L'ENSP

L'ENSP propose d'ouvrir certains de ses dispositifs à des partenaires, permettant aux étudiants de porter des réponses concrètes à des sujets contemporains qui impactent le paysage.

Dans le présent partenariat, les outils pédagogiques ciblés sont :

- l'atelier pédagogique « conduire le vivant » programmé sur un site de la ville de Marseille (parc agricole de Sainte Marthe),
- L'atelier pédagogique « Parc littoral », programmé sur le site du parc de la Poudrerie (Saint-Chamas et Miramas),
- Une dizaine de PFE sur le territoire de la Métropole,
- Une valorisation scientifique des productions et une capitalisation à portée opérationnelle,
- Une mission pluriannuelle (2019-2023) de retour sur expérience des travaux des étudiants de l'ENSP Marseille, réalisés en partenariat sur les territoires de la métropole, depuis la création du site et la mise en place du cycle complet de formation en 2002, et la valorisation de l'ensemble de ces travaux.

Les différents outils pédagogiques mis à disposition de ce partenariat sont détaillés dans l'annexe 1 et pourront faire l'objet de précisions en début d'année scolaire.

Article 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par les deux parties. Elle est valable pour la durée du projet, soit jusqu'au 31 août 2022.

Article 4 – INDEMNISATION FINANCIÈRE

Pour la réalisation du projet conduit en partenariat, sur l'année scolaire 2020-2021, la métropole apporte un concours financier à l'ENSP pour un montant de 65.000 €, selon l'affectation suivante :

- participation aux ateliers pédagogiques : 45 000 €
- soutien de 10 PFE sur le territoire métropolitain : 10 000 €
- soutien à la mission de capitalisation et valorisation : 10 000 €

Le financement de la Métropole permet de couvrir certains temps spécifiques d'enseignement, les frais de logistique (déplacements, etc.) et de production (plaquette, etc.) liés directement au partenariat. L'annexe 2 à la présente convention présente le détail financier des opérations.

Le versement s'effectuera en deux fois, 60 % (39 000 €) sous forme d'avance à la signature de la convention, et 40 % (26 000 €) à la clôture de l'opération, sur présentation d'un rapport d'activités et d'un rapport financier, visés par l'autorité administrative compétente.

Les versements sont effectués sur le compte de :

Mme L'Agent comptable de l'ENSP
Compte TP Versailles Trésorerie Générale
Code Banque 10071 - Guichet 78000
N° compte 00001003984 - Clé Rib 67
IBAN (International Bank Account Number) :
FR76 1007 1780 0000 0010 0398 467
BIC (Bank Identifier Code) :
TRPUFRP1

Article 5 – PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES ET COMMUNICATION

L'ENSP et la Métropole souhaitent qu'une restitution publique des travaux des étudiants soit réalisée au terme de l'année de partenariat.

L'ENSP demeure propriétaire de toutes les études comprises dans son programme de travail. Elle veille à en assurer le libre accès à ses membres, ceci en tenant compte des procédures de validation et des instructions de diffusion qui pourront être données par la Métropole.

Les documents édités par l'ENSP et liés à la présente convention reproduiront le logo de la Métropole ; de même, les documents édités par la Métropole reproduiront le logo de l'ENSP.

Chaque partie s'interdit toute communication écrite ou verbale de tout fait, connaissance, étude, décision ou information à caractère confidentiel dont elle pourrait avoir connaissance au cours de la présente convention et s'interdit toute remise de document sur ces sujets à des tiers.

Article 6 – LOI APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par la loi française et sera interprétée en conséquence. Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir à l'occasion de l'application de cette convention, notamment en ce qui concerne sa validité, son exécution, son interprétation, sa cessation et les suites de celle-ci.

Tout litige, survenant dans l'interprétation, l'exécution ou la cessation de la présente convention et sur lequel les parties n'auront pu aboutir à un accord dans un délai de deux mois à compter de sa constatation, sera soumis à l'appréciation des juridictions compétentes. Le tribunal compétent pour gérer d'éventuels litiges est le Tribunal administratif de Marseille.

Article 7– RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties d'une obligation mise à sa charge par la convention, l'autre partie mettra la partie défaillante en demeure de respecter son obligation et de réparer les conséquences d'un éventuel préjudice, dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la réception de la mise en demeure.

Dans la mesure où la mise en demeure resterait infructueuse dans le délai précité, la convention pourra être résiliée de plein droit, sans préavis et sans aucune autre formalité. La résiliation de la convention n'entraîne pas, pour son auteur, la renonciation d'une action en réparation du préjudice subi.

Article 8 – ÉLECTION DE DOMICILE - NOTIFICATION

Les parties élisent domicile aux adresses indiquées en tête des présentes. Toute notification à effectuer dans le cadre de la présente convention sera faite par écrit aux adresses susvisées. Toute modification fera l'objet d'une notification dans les plus brefs délais.

Fait à MARSEILLE, le

En 2 exemplaires originaux

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

M. Philippe ARDHUIN

Pour l'École Nationale Supérieure de Paysage

Mme Alexandra BONNET

ANNEXE 1

SUJETS DES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION

1- L'atelier pédagogique « conduire le vivant » se compose comme suit :

Contexte :

Le choix du site se fera sur le territoire métropolitain, en échange avec les partenaires, lors du dernier trimestre de l'année 2020. Le site devra permettre d'accueillir un groupe de 60 étudiants pendant trois semaines. Il doit se composer de structures végétales fortes qui permettent d'accueillir des actions de jardinage.

Principes de l'atelier :

L'atelier mobilise plusieurs départements de l'école (Projet, écologie et arts plastiques). Il permet de développer un projet d'aménagement depuis son stade d'esquisse (avant projet) à sa réalisation sous forme de chantier de mise en œuvre.

L'atelier s'appuie sur les structures qui l'accueillent. Les différentes présentations des travaux écrits et dessinés sont ouverts à la collectivité. Le chantier est ouvert à tous et une réunion publique est proposée pour discuter des projets avec les habitants et les services concernés par la concrétisation du projet.

L'atelier se déroule entre février mars et avril, sur une durée d'environ 8 semaines dont 16 jours sur site.

Département arts plastiques	
sur site 3 jours consécutifs	Imprégnation du site et de ses problématiques. Les étudiants devront proposer une approche sensible et plastique du lieu. Présentation ouverte au voisinage, aux associations, aux services de la Ville de Marseille, de la Métropole Aix-Marseille Provence et autres partenaires
Département écologie et projet	
sur site 2 jours consécutifs	Etat des lieux par équipe de 3, relevé des groupements végétaux, des sols, des éléments minéraux, vues... orienté par des intuitions projectuelles induites et les opportunités du programme Mise au propre et présentation ouverte au voisinage, aux associations, à la Ville de Marseille, de la Métropole Aix-Marseille Provence et autres partenaires
2 jours consécutifs	Constitution d'une esquisse de projet d'aménagement par équipe de 3 Mise au propre et présentation ouverte
sur site 5 jours consécutifs, dont 2 pour le projet et	Constitution d'un projet de chantiers collectifs. Les projets de petites équipes sont harmonisés et coordonnés avec la recherche de mise en pratique des conceptions précédentes, des outils les plus appropriés, des partenariats avec les membres des associations, du voisinage, des services partenaires Possibilité d'organiser une réunion publique le lundi soir ou le mardi.
	Chantier par équipes ou regroupement. Mise en œuvre in situ d'idées présentées lors de l'esquisse.

3 pour le chantier	Pour une transmission du projet, de son esprit et de sa dynamique, la présence de personnes des services ou communautaires, d'associations d'usagers, de bénévoles est souhaitée. En effet, la future gestion s'élabore ensemble dès cette première phase de chantier. Un appui technique (prêt de matériel) sera également apprécié. Visite de fin de chantier vendredi après-midi.
4 jours consécutifs	Nouvel état des lieux et nouveau projet mais individuel portant sur l'ensemble du site à partir de l'expérience du chantier, et après l'analyse d'autres références à l'échelle nationale : élaboration d'un projet à moyen terme avec notamment la mise en place d'un programme d'entretien approprié. Présentation ouverte

Un bilan de l'atelier est remis avec les principaux travaux présentés.

Suivant l'évolution du programme pédagogique de l'ENSP, sur l'année scolaire 2021-22, un second atelier pourrait se mettre en place sur le territoire métropolitain. Cette possibilité et les conditions de sa mise en place seront validées au premier trimestre.

2- L'atelier pédagogique « un parc littoral » se compose comme suit :

Contexte :

La séquence « Parc Littoral » permet de se pencher sur les espaces de transition ou d'interface, entre ville et nature. S'ils ne sont pas maîtrisés en termes de planification puis d'aménagement, ils peuvent devenir des « dos » indéfinis où la ville s'étire et où les espaces à caractère de nature se réduisent et s'appauvrissent.

Le site monstrateur retenu est le parc de l'ancienne Poudrerie de Saint-Chamas, situé sur une zone charnière entre deux villes « moyennes » de la métropole Aix Marseille Provence, et qui offre également une porosité entre les berges de l'étang de Berre et les polarités urbaines.

Principes de l'atelier :

L'objectif de l'atelier est de s'inscrire dans un contexte de valorisation d'un patrimoine industriel et naturel afin de développer un aménagement de parc dans un espace d'interface entre « petits centres urbains » et espaces naturels protégés. L'accent sera mis sur l'inscription de l'équipement dans son contexte (géographique, social, historique) ainsi que sur des propositions de stratégies végétales dans le cadre de l'aménagement et dans un espace naturel protégé.

La revalorisation du site doit être basée sur sa double identité historique et naturelle.

Les problématiques à décliner pour réfléchir à cette question sont, notamment, les suivantes :

- Penser un parc à dimension métropolitaine, axé à la fois sur le littoral de l'étang de Berre et sur les milieux naturels patrimoniaux présents sur le site
- Proposer un parc de proximité pour les habitants de Saint-Chamas et de Miramas
- Associer l'échelle urbaine et les dynamiques naturelles propres au site.
- Faire avec la nature, i.e. doser les interventions entre agir avec la nature et agir sur la nature

- Intégrer à la réflexion le sentier du Conservatoire du Littoral qui fait le tour de l'étang de Berre

Outils, méthodes, livrables, documents travaillés dans le cadre de l'atelier :

- mise en page et construction d'une présentation orale de différents formats ;
- découverte et analyse d'un site : dessins d'ambiance, récit écrit et photographique, pratiques d'observation artistique ;
- rencontre et entretiens avec les habitants et usagers d'un site, analyse d'enquêtes et traduction des résultats dans les principes du projet ;
- observation et relevés de végétation, analyse des milieux en place sur le site ;
- croisement des différents modes d'analyse (historique, spatiale, d'usage) pour en dégager des problématiques ;
- cartes thématiques de lecture d'un territoire, analyse de l'évolution des paysages, mise en évidence des entités et ambiances ;
- schémas de conceptualisation ;
- construction un argumentaire, en croisant des documents graphiques différents qui s'appuient et se confortent l'un l'autre (photo/ schéma, plan/coupe, etc.)
- mise en place d'une stratégie écologique

Cette séquence pédagogique s'adresse aux étudiants de DEP2 de l'ENSP Marseille (niveau Master 1). Un bilan de l'atelier est remis avec les principaux travaux présentés.

3- Les PFE se composent comme suit :

Contexte :

En fin de cursus de formation, les étudiants en paysage réalisent un exercice personnel de fin d'études, sur leur dernier semestre de formation initiale. L'ENSP souhaite que cet exercice soit porté par un partenaire afin d'ancrer les enjeux des territoires d'études dans une réalité sociale, économique, etc.

Ce projet, porté par l'école et le partenaire, permet d'établir un lien entre une vision globale que se doit d'avoir un étudiant en fin de formation et son « atterrissage » en projet avec le partenaire du territoire d'étude.

Le rôle du partenaire est de proposer un sujet d'actualité sur le territoire métropolitain AMP et d'assister à deux jurys pédagogiques pour réagir aux propositions de projets formulées par l'étudiant. Une restitution publique des travaux, ainsi qu'une plaquette synthétique de projet, permet de restituer et diffuser les résultats des recherches sur les thématiques proposées par le partenaire.

Principes du PFE :

Lors du PFE (projet de fin d'études), il est demandé à l'étudiant de développer un projet à une échelle appropriée par rapport au sujet qui lui est confié. Sur le territoire de la métropole Aix Marseille Provence, la réponse peut aller de l'échelle de la planification à celle de l'aménagement.

Ce projet doit présenter un degré de précision qui permette d'explicitier les raisons et l'intérêt des propositions projectuelles sans perdre de vue les objectifs stratégiques d'ensemble à une échelle globale (métropolitaine).

Les résultats du PFE s'organisent autour de :

- 1 proposition de projet contextualisé dans son contexte global ;
- des plans, coupes et dessins allant de l'échelle de la planification à celle de l'aménagement

- une présentation orale avec support projection
 - une plaquette de synthèse comprenant les explications écrites (texte rédigé de 5 pages minimum résumant le diagnostic, les hypothèses et les concepts mis en œuvre) et l'essentiel des pièces graphiques illustratives du projet.
-

4- La valorisation scientifique des productions et la capitalisation à portée opérationnelle s'organise comme suit :

Contexte :

Les partenaires de la présente convention souhaitent valoriser, dans des revues scientifiques ou techniques, les productions des étudiants réalisées comme lors de la première année de partenariat afin de constituer une mémoire des expériences et un matériau de travail pour les différentes écoles du futur IMVT. Il est ainsi confié à l'ENSP de conduire un travail de synthèse avec un double objectif à la fois méthodologique (montée en généralité) et didactique (diffusion des travaux dans les domaines de l'aménagement) à destination des acteurs de la métropole AMP et des écoles de l'aménagement du territoire en Méditerranée.

Principe :

Un enseignant et/ou chercheur se verra confier une mission d'écriture et de capitalisation des différents ateliers pédagogiques et établira le lien entre la série de projets proposées par les étudiants, sur un site, et une vision globale et intégratrice de ces propositions. La mise en système de cette série de projets a pour objectif de porter une vision à la fois globale du paysage métropolitain mais également de pouvoir associer à cette vision des solutions projectuelles concrètes en vue de leur « mise en opérationnalité ».

Ce travail permettra une diffusion large sous forme de documents rédigés et illustrés.

5- Retour sur expérience

Contexte :

Depuis son origine et la création du cycle complet de formation en 2002, le site de Marseille de l'ENSP conduit sa pédagogie sur un ancrage territorial fort. Au travers des partenariats, la pédagogie de l'école s'inscrit sur le territoire « sud » et les « métropoles de Méditerranée » dans une logique de réflexion au plus proche du réel : contexte géographique, économique, politique, social, écologique. Ce lien au réel et aux acteurs des territoires a toujours permis aux étudiants en paysage de porter des réflexions d'aménagement qui répondent aux fortes contraintes des territoires de la Métropole et de ses environs. Le « paysage de l'extrême » est ainsi devenu une des spécificités de l'enseignement qui, en réflexion avec les acteurs du territoire, permet de développer une réflexion large, ouverte et partagée du territoire AMP fondée sur l'expérimentation et l'inventivité de projet.

Cette « histoire de partenariat » mérite aujourd'hui, après plus de 20 ans d'expériences, d'être analysée et portée à connaissance des partenaires investis dans ces projets en faveur du développement du territoire.

En 2022, l'IMVT portera un lieu de réflexion commun à l'enseignement et à la recherche dans les domaines de l'aménagement. Il semble évident aujourd'hui pour l'ENSP de pouvoir proposer à ces partenaires de formations et du territoire une base de données exploitable à mettre en projet.

Pour ce faire, l'ENSP souhaite s'investir, avec la métropole AMP, sur l'écriture de cette histoire de partenariat et sur la capitalisation des travaux étudiants qui ont pu marquer ces 20 ans de partenariat.

Principe :

Un enseignant et/ou chercheur se verra confier, pour une période pluriannuelle (2019-2023), une mission d'analyse, d'écriture et de mise en perspective des outils pédagogiques mis en œuvre sur les 20 années d'existence du site de l'ENSP sur le territoire de la métropole AMP.

Ce travail permettra de constituer une base de réflexion des écoles d'aménagement du futur IMVT, sous le prisme du paysage.

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES DE L'ENSP

Budget

A / Dispositifs pédagogiques

DEP 1	Atelier Conduire le vivant – 6 semaines	équivalent Licence 3
<i>Logistique :</i>		
> 2 immersions de 5 jours sur le site d'étude (40 à 60 étudiants), 1 chantier in situ (transport, hébergement et autres dépenses)		25 000,00 €
<i>Enseignement :</i>		
> Coordination de la séquence dans le cadre de la chaire eau et paysage (50 heures)		2 800,00 €
> encadrement de l'atelier de projet par des professionnels enseignants (180 heures) et des conférenciers extérieurs		10 080,00 €
<i>Livrables :</i>		
> des relevés de structures végétales, type diagnostic		
> 10 propositions de projets de gestion (minimum), accompagné de plan		
> Réalisation d'un chantier de mise en œuvre sur site		
> 1 publication synthétique illustrée, expliquant le contenu de l'atelier.		
> Rédaction et impression d'une plaquette synthétique		6 000,00 €
Total atelier		43 880,00 €
Participation partenaire AMP		35 000,00 €

DEP 2	Atelier de projet : Parc littoral – 7 semaines	équivalent Master1
<i>Enseignement :</i>		
> Coordination de la séquence		280,00 €
> encadrement de l'atelier de projet par des professionnels enseignants (150 heures) conférenciers extérieurs		8 400,00 €
> conférenciers et apports théorique spécifiques à la thématique du partenariat (30 heures)		1 680,00 €
<i>Logistique :</i>		
> immersions de 6 jours sur le site d'étude , et autres dépenses		3 000,00 €
<i>Livrables :</i>		
> 10 propositions de projets (minimum) niveau esquisse de projet paysager,		
> 1 restitution orale publique qui synthétisent l'ensemble des projets		
> 1 publication synthétique illustrée, expliquant le contenu de l'atelier.		3 500,00 €
Total atelier		16 860,00 €
Participation partenaire AMP		10 000,00 €

PFE	Projet personnel de fin d'études ou mémoire Master– 1 semestre	équivalent Master 2
<i>Enseignement :</i>		
> encadrement individuel par des professionnels enseignants (20 heures)		1 120,00 €
<i>Livrables :</i>		
> 1 projet niveau avant-projet ou plan guide selon échelle accompagné de plan		
> 1 restitution orale publique		
> 1 publication complète de type mémoire, panneaux, documents graphiques,		1 000,00 €
Total pour 1 PFE		2 120,00 €
Total pour 10 PFE		21 200,00 €
Participation Partenaire AMP		10 000,00 €

B / Dispositifs de diffusion et capitalisation

Evaluation, capitalisation, retour sur expérience		
6 mois de mission d'un ingénieur de recherche, temps partiel		17 460,00 €
Participation Partenaire AMP		10 000,00 €